



Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 2 octobre 2024, 9 h à la salle Lavoie-St-Laurent de
l'hôtel de ville et par webinaire

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 2. Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Aucun
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Aucun
- 5. Dossiers de la direction générale et de la greffe**
 - 5.1 Aucun
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 687 500 \$ qui sera réalisé le 8 octobre 2024
 - 6.2 Soumissions pour l'émission d'obligations relativement à un emprunt par obligations au montant de 687 500 \$
 - 6.3 Embauche : Agente de bureau
- 7. Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Aucun
- 8. Dossiers du développement économique et tourisme**
 - 8.1 Achat d'une camionnette électrique Ford Lightning PRO 2024
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Dépôt d'une demande de soutien financier à la MRC Avignon pour l'événement Carleton-sur-Mer En Toutes lettres
 - 9.2 Autorisation de paiement Toromont CIMCO - Maintenance corrective du compresseur C1 et mise à niveau de la mécanique interne
 - 9.3 Embauche : Ouvrier municipal 24 semaines à l'aréna et à la patinoire extérieure
 - 9.4 Embauche : Ouvrier municipal 14 semaines à l'aréna et à la patinoire extérieure
- 10. Dossiers des travaux publics**
 - 10.1 Pavage sur la rue Comeau - Octroi de mandat
 - 10.2 Programme d'entretien du réseau routier local 2023 - Autorisation de déposer une reddition de compte
- 11. Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Avis de motion et projet de règlement 2024-493 régissant les feux extérieurs et abrogeant le règlement 2021-442
- 12. Prochaine séance**
 - 12.1 Aucun
- 13. Autres sujets**
 - 13.1 Aucun
- 14. Tour de table du conseil**
 - 14.1 Aucun
- 15. Période de commentaires et de questions**
 - 15.1 Aucun
- 16. La levée de la séance**
 - 16.1 Aucun



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 2 octobre 2024, 9h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire

Étaient présents : M. Mathieu Lapointe, Maire
M. Régis Leblanc, conseiller
M. Jean-Simon Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier.

24-10-180 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Régis Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 2 octobre 2024 soit accepté.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée lors de la période de commentaires et questions.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

24-10-181 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 687 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Carleton sur Mer souhaite emprunter par billets pour un montant total de 687 500 \$ qui sera réalisé le 8 octobre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2014-250	123 600 \$
2019-326	80 500 \$
2019-329	134 200 \$
2019-327	147 300 \$
2013-236	201 900 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2019 326, 2019 329, 2019 327 et 2013 236, la Ville de Carleton sur Mer souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 octobre 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 8 avril et le 8 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025. 62 200 \$
2026. 64 700 \$
2027. 67 200 \$
2028. 70 000 \$
2029. 72 700 \$ (à payer en 2029)
2029. 350 700 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2019 326, 2019 329, 2019 327 et 2013 236 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 octobre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

24-10-182

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 687 500 \$

Date d'ouverture :	1 ^{er} octobre 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	8 octobre 2024
Montant :	687 500 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 octobre 2024, au montant de 687 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CD DE LA BAIE DES CHALEURS

62 200 \$	3,77000 %	2025
64 700 \$	3,77000 %	2026
67 200 \$	3,77000 %	2027
70 000 \$	3,77000 %	2028
423 400 \$	3,77000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,77000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

62 200 \$	3,70000 %	2025
64 700 \$	3,45000 %	2026
67 200 \$	3,50000 %	2027
70 000 \$	3,55000 %	2028
423 400 \$	3,55000 %	2029

Prix : 98,77000 Coût réel : 3,87829 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

62 200 \$	3,95000 %	2025
64 700 \$	3,95000 %	2026
67 200 \$	3,95000 %	2027
70 000 \$	3,95000 %	2028
423 400 \$	3,95000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,95000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE LA BAIE DES CHALEURS est la plus avantageuse;

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de CD DE LA BAIE DES CHALEURS pour son emprunt par billets en date du 8 octobre 2024 au montant de 687 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2014-250, 2019-326, 2019-329, 2019-327 et 2013-236. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agente de bureau à la Ville de Carleton-sur-Mer est vacant depuis le 19 août 2024,

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste s'est terminé le 30 août 2024 et que le processus d'embauche s'en est suivi ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a retenu à l'unanimité la candidature de Eve-Emilie Houle au poste d'agente de bureau;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

D'accepter le rapport du comité de sélection pour le poste d'agente de bureau.

De procéder à l'embauche de Eve-Emilie Houle à titre d'agente de bureau à partir du 28 octobre 2024 selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la Ville et basés sur les conditions à la convention collective pour le poste 28,46 \$ (échelon 1).

DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

24-10-184

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE ÉLECTRIQUE FORD LIGHTNING PRO 2024

CONSIDÉRANT QUE l'équipe du camping doit renouveler une camionnette à gaz Dodge RAM 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse comparative favorise l'achat d'une camionnette électrique ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat obtenue par le concessionnaire est conforme à l'offre déposée à l'automne 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la camionnette ayant pour numéro de série : 1ftvw1bk5rwg26095, est désormais disponible chez Ford New Richmond.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

DE procéder à l'achat d'une camionnette Ford F-150 Lightning Pro 2024 chez Ford New Richmond au montant de 65 508\$ avant les taxes applicables et les remises gouvernementales.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-10-185

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER À LA MRC AVIGNON POUR L'ÉVÉNEMENT CARLETON-SUR-MER EN TOUTES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite tenir une 5e édition de son événement Carleton-sur-Mer En toutes lettres et tient à dynamiser le milieu par les arts littéraires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite donner de

l'ampleur à la programmation de l'événement qui se tiendra du 21 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer entend déposer une demande de soutien financier à la MRC Avignon afin d'assurer le succès de Carleton-sur-Mer En toutes lettres.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le dépôt d'une demande de soutien financier auprès de la MRC Avignon pour un montant de 2 425 \$; que le directeur culture, loisir et vie communautaire soit autorisé à représenter la Ville de Carleton-sur-Mer en lien avec l'événement Carleton-sur-Mer En toutes lettres.

24-10-186

AUTORISATION DE PAIEMENT TOROMONT CIMCO - MAINTENANT CORRECTIVE DU COMPRESSEUR C1 ET MISE À NIVEAU DE LA MÉCANIQUE INTERNE

CONSIDÉRANT QUE la maintenant corrective du compresseur C1 et la mise à niveau de la mécanique interne sont des travaux essentiels au bon fonctionnement du système de réfrigération de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE les compresseurs doivent faire l'objet d'une maintenance périodique;

CONSIDÉRANT QUE CIMCO est l'entreprise qui assure l'entretien du système de réfrigération de l'aréna;
POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer approuve le paiement de la facture 90931265, au montant de 18 375.01 \$, sans les taxes applicables, pour la réalisation de la maintenance corrective du compresseur C1 et la mise à niveau de la mécanique interne.

QUE ce paiement soit assumé par les activités de fonctionnement de la Ville.

24-10-187

EMBAUCHE : OUVRIER MUNICIPAL 24 SEMAINES À L'ARÉNA ET À LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT QUE le poste d'ouvrier municipal 24 semaines à l'aréna et à la patinoire extérieure à la Ville de Carleton-sur-Mer est vacant depuis le 20 MAI 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste s'est terminé le 21 juin 2024 et que le processus d'embauche s'en est suivi ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a retenu à l'unanimité la candidature de René Carli au poste d'ouvrier municipal 24 semaines à l'aréna et à la patinoire extérieure;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

D'accepter le rapport du comité de sélection pour le poste d'ouvrier municipal 24 semaines à l'aréna et à la patinoire extérieure.

De procéder à l'embauche de René Carli à titre d'ouvrier municipal 24 semaines à l'aréna et à la patinoire extérieure à partir du 24 JUIN 2024 selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la Ville et basés sur les conditions à la convention collective.

24-10-188 EMBAUICHE : OUVRIER MUNICIPAL 14 SEMAINES À L'ARÉNA ET À LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT QUE le poste d'ouvrier municipal 14 semaines à l'aréna et à la patinoire extérieure à la Ville de Carleton-sur-Mer est vacant depuis le 24 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste s'est terminé le 23 août 2024 et que le processus d'embauche avec s'en est suivi ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a retenu à l'unanimité la candidature de Mario Lamontagne au poste d'ouvrier municipal 14 semaines à l'aréna et à la patinoire extérieure;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

D'accepter le rapport du comité de sélection pour le poste d'ouvrier municipal 14 semaines à l'aréna et à la patinoire extérieure.

De procéder à l'embauche de Mario Lamontagne à titre d'ouvrier municipal 14 semaines à l'aréna et à la patinoire extérieure à partir du 23 septembre 2024 selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la Ville et basés sur les conditions à la convention collective.

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

24-10-189 PAVAGE SUR LA RUE COMEAU - OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission d'Eurovia Québec Construction inc. au montant de 78 750.00\$, sans les taxes applicables, pour réasphalter la portion de la rue Comeau située entre la rue du Centre-Civique et la rue des Mélèzes;

CONSIDÉRANT QU'une tranchée sera faite sur cette portion de la rue Comeau pour le branchement des services d'aqueduc et d'égout de la résidence étudiante présentement en construction;

CONSIDÉRANT QU'un budget est prévu aux activités de fonctionnement pour ces travaux et que ce montant respecte ce budget;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer octroie le mandat de pavage à Eurovia Québec Construction inc.

QUE une tranche des dépenses de 23 366,78 \$ soit financée par le règlement 2018-308 dédié au pavage des rues municipales et que le montant résiduel soit affectée aux activités de fonctionnement.

**24-10-190 PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2023 -
AUTORISATION DE DÉPOSER UNE REDDITION DE COMPTE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 41 640.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, pour l'année 2023.

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**24-10-191 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 2024-493
RÉGISSANT LES FEUX EXTÉRIEURS ET ABROGEANT LE
RÈGLEMENT 2021-442**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a compétence sur son territoire, en matière de sécurité incendie en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) ;

CONSIDÉRANT la Loi sur la Sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT la mise en place du Service incendie Avignon Est à la suite d'une entente intermunicipale relative à la délégation de la compétence en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'uniformiser la réglementation relative à la prévention des feux extérieurs sur les territoires visés par ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 octobre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE projet de règlement numéro 2024-493 soit adopté

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Personne n'est présente dans la salle et Une (1) personne présente dans la séance en ligne a assisté à la séance extraordinaire.

Aucun commentaire ou question.

24-10-192 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 9:15, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier